

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2020

Préambule : M. le Maire souligne que ce conseil municipal se déroule en amont d'une rentrée scolaire dans un contexte sanitaire particulier. Il invite les élus à faire preuve de prudence, comme tout un chacun, et d'exemple également.

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dernière réunion de conseil municipal :

M. le Maire informe de l'évolution de certains dossiers de la dernière séance qui seront abordés au cours de la présente séance. Quant aux questions et réunions qui se sont posées ou déroulées depuis la dernière séance de conseil municipal, elles seront désormais présentées en fin de séance dans le point « questions diverses ».

Règlement intérieur du conseil municipal :

M. le Maire informe que les communes de plus de 1000 habitants doivent, dans les 6 mois de l'installation du conseil municipal, voter un règlement intérieur régissant le fonctionnement de cette instance afin de permettre une meilleure organisation et une optimisation des échanges entre les élus. M. le Maire fait lecture du règlement qu'il a initié, basé sur un modèle transmis par l'Association des Maires d'Indre et Loire, en sollicitant la réaction des élus. Une discussion autour de la communication communale s'établit insistant sur le besoin de communiquer de manière « numérique » mais aussi « papier ». Olivier MESNARD souligne que l'obligation, annotée dans ce règlement intérieur, de déposer les questions orales en amont de la réunion de conseil municipal afin qu'elles figurent dans l'ordre du jour est moins libre que sans ce règlement. Auparavant les questions orales, traitées en fin de séance, se faisaient spontanément. M. le Maire répond que ce fonctionnement permet d'apporter réponses auxdites questions. Olivier MESNARD et l'ensemble du conseil en conviennent même si certaines questions n'attendent pas forcément de réponses. M. le Maire souligne qu'il en sera de même pour les réunions auxquelles ont assisté les élus afin que l'élue concerné ne soit pas pris au dépourvu et puisse avoir préparé une présentation en amont de la séance.

Délégué AGEDI :

M. le Maire informe les élus que la commune adhère au syndicat AGEDI qui dispense les logiciels métiers, il est donc nécessaire, selon l'article 7 de ses statuts, de désigner un délégué communal pour représenter la commune au sein de ce syndicat « Agence de GEstion et de Développement Informatique ». Après discussion, Xavier GAUTHIER est désigné par l'ensemble des élus comme délégué de la commune au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I..

Candidature commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme – Préfecture :

M. le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2020 rappelant les règles de cette commission. Pour faire acte de candidature, il faut présenter une liste de 6 titulaires et 6 suppléants représentant au moins 5 communes différentes. Les élus ne souhaitent pas faire acte de candidature mais restent à l'écoute de cette instance.

Intercommunalité

- **Point sur la présidence et les vice-présidences de l'intercommunalité :** M. le Maire fait un point sur l'élection de la présidence et des vice-présidences au sein de Touraine Vallée de l'Indre et en profite pour rappeler l'importance de cette instance en interaction avec le fonctionnement des communes. Il rappelle que l'élection s'est tenue le 10 juillet dernier et que le président sortant, dont le bilan a été salué, Alain ESNAULT, maire de Sorigny, s'est fait remplacer par Eric LOIZON, maire de Thilouze. Les vice-présidents élus sont les suivants :

- 1^{er} vice-président : Laurent RICHARD, maire de Monts
- 2^{ème} vice-président : Patrick MICHAUD, maire de Veigné
- 3^{ème} vice-président : Sylvie GINER, maire de Montbazou
- 4^{ème} vice-président : Alain ESNAULT, maire de Sorigny
- 5^{ème} vice-président : Sylvia PASCAUD, maire d'Azay le Rideau
- 6^{ème} vice-président : Marie-Annette BERGEOT, maire de Villaines les Rochers
- 7^{ème} vice-président : Jean-Christophe GASSOT, maire d'Esvres sur Indre
- 8^{ème} vice-président : Jean-Luc CADIOU, maire de Vallères
- 9^{ème} vice-président : Stéphane de COLBERT, maire de Truyes
- 10^{ème} vice-président : Olivier BOUISSOU, maire de Saché
- 11^{ème} vice-président : Isabelle DELACÔTE, maire d'Artannes sur Indre
- 12^{ème} vice-président : Frédéric DUPEY, maire de Villeperdue

M. le Maire précise qu'il est vice-président au sport et que son implication dans ce mandat permettra également de créer un vrai lien avec l'intercommunalité et de rencontrer les maires des autres communes plus régulièrement afin d'échanger aussi plus amplement et de défendre au mieux les intérêts de la commune. D'autre part, M. le Maire insiste sur la nécessité de considérer que cette instance mutualisant des compétences auparavant confiées aux maires, doit permettre une meilleure gestion, et qu'elle s'appréhende à l'échelle d'un engagement et d'un outil pour toutes les communes.

- **Collège élus comité technique et CHSCT :** M. le Maire fait savoir que Touraine Vallée de l'Indre doit renouveler son collège d'élus pour les instances paritaires (Comité technique et CHSCT). Chaque commune est sollicitée pour proposer des candidats. M. le Maire ne souhaite pas se porter candidat mais ne se l'interdit pas si toutefois il manquait de volontaires.

Affaires scolaires et périscolaires

- **Bilan services périscolaires :** Xavier GAUTHIER présente le bilan de cette année écoulée qui compte moins de repas au vu de la crise sanitaire. La fréquentation de ce service est toujours importante avec une moyenne à 99 rationnaires et des pics à 110 sur une totalité de 127 écoliers. Pour permettre un seul service, au-delà de 95 rationnaires, une classe prenait ses repas dans la petite salle des albizzias. Le bilan financier reste équilibré en rappelant toutefois que les frais de personnel et d'entretien du bâtiment ne sont pas pris en compte. Les élus aimeraient avoir une vision des coûts réels de ce service.

Le nombre maximal dans la salle de restauration est de 90, ainsi au vu des effectifs de l'année à venir et les prévisions attendues de 110 rationnaires par jour, les horaires d'entrée et de sortie de l'école ont été modifiés pour permettre un temps méridien plus long et l'organisation de 2 services. De fait, le planning des agents communaux intervenant à la restauration scolaire a été revu intégrant 2 service de 40 minutes chacun.

- **Choix prestataire de restauration scolaire** : M. le Maire rappelle que la convention signée avec Convivio arrivant à échéance au 31 août 2020, une consultation auprès de 3 prestataires a donc été lancée début juillet pour une étude par la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 août. Sur les 2 offres reçues, Convivio et Restoria, la CAO a retenu, selon les critères demandés, la mieux-disante, à savoir Convivio. Les élus approuvent ce choix et autorisent M. le Maire à signer tout document afférent dans le cadre de ses délégations de pouvoirs.

- **Tarifs cantine 2020-2021** : Xavier GAUTHIER informe que le prestataire retenu est celui de l'année précédente et qu'il augmente ses tarifs de 2,62%. Au vu du bilan financier de ce service et de l'augmentation du prestataire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité à main levée des membres présents et/ou représenté, décide :

- d'imputer l'augmentation du prestataire (soit 0.07 €) et d'ajouter la même augmentation afin d'intégrer une partie des coûts générés par la nouvelle organisation de la pause méridienne, soit 0.14 € en totalité ; les tarifs de cantine sont donc arrêtés comme suit :
 - Repas enfants : 3,45 € (3,31 € en 2019-2020)
 - Repas adultes : 4,13 € (3,99 € en 2019-2020)
- d'imputer aux familles le tarif lent d'envoi postal lors de l'envoi de la facture par ce biais.

- **Budget école** : Xavier GAUTHIER présente le bilan du budget alloué à l'école qui est bien respecté par l'équipe enseignante. Le poste d'intervenante musicale est toujours en attente de candidature proposée par les enseignants, cette activité s'adresserait aux maternels qui ne bénéficient pas de l'activité piscine prise en charge par la Communauté de Communes. Au vu de ce bilan, les élus actent du respect des enseignants de ce budget et décident, à l'unanimité, de reconduire ce budget sur 2020-2021 à l'identique ; le poste « fournitures scolaires » est maintenu à 59,20 € par élève et celui de la coopérative scolaire à 4,40 € par élève, d'autres coûts supplémentaires liés aux agents intervenants à la maternelle devant intervenir.

- **Label école numérique** : Ce projet soutient les innovations numériques des communes rurales. Xavier GAUTHIER explique que pour 1 € investi, l'Etat verse 1 € avec un plafond maximum de 7000 €. Il dresse l'historique de la situation numérique de l'école communale qui a déjà bénéficié de ce label :

- En 2009 : appel à projet numérique => acquisition de 10 ordinateurs portables et d'un Tableau Numérique Interactif (TBI -financé à 50 % par l'état)
- En 2012 : dotation DARTY de 8 ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur suite à l'utilisation du nom de Villeperdue dans une publicité
- En 2017 : appel à projet numérique => acquisition de 16 ordinateurs portable et 2 chariots de stockage et recharge (financé à 50 % par l'état)

Xavier GAUTHIER propose d'étudier les besoins pour cette année et surtout de prévoir un roulement sur plusieurs années pour renouveler les ordinateurs vieillissants. Les élus approuvent à l'unanimité cette proposition de déposer un dossier cette année après étude des besoins et autorisent M. le Maire ou Xavier GAUTHIER à signer tout document afférent.

- **Rentrée 2020-2021** : M. le Maire précise qu'un mot sur l'organisation de la rentrée sur les 2 sites a été diffusé aux familles par les enseignants et relayé sur le site Internet et affichage de la commune. Un agent intercommunal est en poste sur l'ALSH de Villeperdue le soir et une aide ponctuelle pourra être mise en place par la biais d'une convention de mise à disposition pour la cantine en cas de besoin, ce qui permettra d'avoir du personnel qualifié immédiatement.

Personnel communal

Avenant Médiation Préalable Obligatoire (MPO) : M. le Maire informe que, lors de la séance du 6 juillet 2018, la commune a adhéré à la convention proposée par le Centre de Gestion 37 d'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire en matière de litiges administratifs. Cette expérimentation, dont l'échéance initiale était prévue au 18 novembre 2020, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Afin de prolonger les effets de la délibération prise par le conseil municipal, M. le Maire propose de signer un avenant actant de cette prolongation. Les élus approuvent cette proposition à l'unanimité.

Budget – Finances

- **Subventions communales :** M. le Maire informe de cette ligne prévu au budget et passe en revue les demandes reçues en mairie. Après discussion, les élus décident d'octroyer 300 € à l'association AGIR A10, 200 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Thilouze, 100 € au FLES et 607,20 € à la coopérative scolaire (4,40 € pour 138 élèves). Les demandes relatives à l'ACIL, l'ADEL, le Rire médecin, Roland Garros seront abordées lors de la Commission Qualité de Vie, de la Solidarité et de l'Action Sociale (CQVSAS). Il est noté que les demandes habituelles formulées par les établissements d'enseignement qui accueillent des jeunes villeperduisiens seront étudiées lors de la prochaine séance.
- **Délibération « fête et cérémonie » :** M. le Maire informe les élus qu'il convient de modifier cette délibération qui lui semble inadaptée sur certains points et qui mérite une étude plus approfondie, il propose donc de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Travaux communaux

- **Point travaux de voirie :** M. le Maire informe que les travaux de l'élargissement de l'autoroute A10 procurent nombre d'allers et retours de camion et qu'il a dû prendre, début août, un arrêté limitant la vitesse à 50 km/h sur la route en sortie de Villeperdue vers Sorigny jusqu'en limite de commune soit au pont traversant l'autoroute sis au Bry jusqu'au 30 septembre. Il a également négocié avec Cofiroute pour que soit refaits rapidement les bas-côtés de cette route. Il ne s'interdit pas de prolonger cet arrêté si nécessaire. Il informe également qu'un engin accédant au lotissement « les barons » a détruit les potelets situés le long de l'aire de loisirs ; un dédommagement est à l'étude avec l'entreprise responsable.
- **Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces urbains (PAVE) :** M. le Maire explique que ce plan est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants, il permet de fixer les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune. Les élus prennent acte de cette démarche à initier qui sera suivie par la commission ad hoc et décident de lancer l'étude du PAVE de Villeperdue.

Urbanisme

- **Point lotissement « les Barons » tranche 3 :** La tranche 3 de ce lotissement est lancée, les démarches administratives en terme d'urbanisme ont été effectuées afin de pouvoir commercialiser ces lots.
- **Droit de préemption tranche 3 du lotissement « Les Barons » :** Au vu du point précédent, les élus décident, comme cela avait été fait en 2015 pour la tranche 1 et 2018 pour la tranche 2 de renoncer au droit de préemption pour tous les lots de la troisième tranche de ce lotissement.
- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :** Les élus décident de ne pas préempter :
 - sur les terrains du 45 rue du Carroi du Vignau
 - sur les terrains et bâtis des 12-14 rue des Champs Gibert

Dates à retenir

- Commission qualité de vie, de solidarité et de l'action sociale 4 septembre – reportée au **17 septembre** à 20h – mairie
- Forum des associations **Samedi 12 septembre** de 10h00 à 12h00 – place du monument
- Conférence débat citoyens « nuisances voisinage et incivilités routières » **Vendredi 25 septembre** de 18h30 à 20h30 – salle « les albizzias »
- Commémoration du 11 novembre **Mercredi 11 novembre** à 9h45 – infos à venir
- Prochains CM **Vendredi 16 octobre** à 20h00 - **4 décembre** – mairie

Questions diverses

- **Point dernière réunion :**
 - M. le Maire informe qu'une consommation d'eau anormale au stade fait l'objet d'une étude et reste sous surveillance.
 - M. le Maire stipule que les incivilités et dégâts constatés au stade en juin dernier à deux reprises ont fait l'objet de dépôts de plainte et de déclarations à l'assurance. La commune va effectuer les réparations et reste en attente de l'indemnisation de l'assurance.
- **SIEIL et extension de réseau :** Christian RONDINEAU confirme que la demande d'extension de réseau faite en août dernier et suivie par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire est à l'initiative de Touraine Vallée de l'Indre pour dissocier la pompe d'assainissement du compteur électrique de la salle polyvalente.
- **Route du chêne parapluie :** Olivier MESNARD informe que la route du chêne parapluie fait état de faïençage et risque une dégradation prochaine plus importante.
- **Marquage au sol d'interdiction de stationnement :** Olivier MESNARD demande à ce que soit revu le marquage au sol d'interdiction de stationnement en centre bourg fait récemment, qui par endroit ne semble pas cohérent.

Le secrétaire de séance